



1 PROGRAMME DE LÉGISLATURE 25-29

2 Introduction

3 Conscient·e·s des enjeux actuels, nous sommes convaincu·e·s que la transition
4 écologique, sociale et économique est la voie à suivre. Nous voulons une justice sociale,
5 une démocratie vivante et une économie respectant les limites planétaires. L'objectif de
6 neutralité carbone en 2040 et la nécessité de restaurer la biodiversité guide notre action
7 politique. Nous voulons garantir un environnement sain et sécurisé pour toutes et tous.

8 Toute personne doit pouvoir développer pleinement ses capacités. Nous voulons tisser
9 davantage de solidarité entre individus, entre générations et entre régions. Les différences
10 de revenu, de genre, d'âge, de domicile et d'origine ne doivent pas être source de
11 discrimination.

12 Nous nous engageons à développer des services proches de la population et de ses
13 besoins. La démocratie est la base de notre système politique et nous voulons la renforcer
14 en l'étendant à celles et ceux qui en sont privé·e·s.

15	Table des matières	
16	Introduction	1
17	1. Climat, énergie, mobilité et urbanisation	3
18	1.1 Energie	4
19	1.2 Milieu bâti	5
20	1.3 Mobilité et urbanisation	6
21	1.4 Adaptation aux changements climatiques	7
22	2. Nature et biodiversité	8
23	3. Santé	9
24	3.1 Système de santé	9
25	3.2 Santé et environnement	10
26	4. Agriculture et alimentation	11
27	5. Sécurité et prévention	12
28	6. Économie, finances et fiscalité	13
29	7. Culture, sports et tourisme	14
30	8. Démocratie, gouvernance, cohésion et intégration	15
31	9. Formation et jeunesse	16
32	10. Égalité	17

33 1. Climat, énergie, mobilité et urbanisation

34 Sécheresses, canicules, pluies torrentielles sont les effets les plus visibles du dérèglement
35 climatique dans notre région. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre est au
36 centre de nos préoccupations. Notre mobilité et notre consommation énergétique sont
37 responsables de la plupart de nos émissions. Il est nécessaire d'engager pleinement le
38 Canton de Neuchâtel sur la voie de la transition énergétique et climatique et de repenser
39 notre mobilité.

40 Le plan climat cantonal est une des pierres angulaires de ces thèmes. Bien qu'il soit
41 ambitieux (neutralité carbone en 2040), il reste largement sous doté. Une enveloppe
42 financière d'au moins 100 millions pour la prochaine législature sera nécessaire pour sa
43 mise en œuvre. De plus, les communes, les entreprises et les milieux associatifs devront
44 être étroitement associés à l'élaboration du prochain plan climat, notamment dans le but
45 de rechercher des synergies entre partenaires.

46 1.1 Energie

47 Notre consommation énergétique n'est pas assez efficiente et encore trop dépendante des
48 sources fossiles. Nous devons atteindre la neutralité carbone et l'autonomie en 2040 grâce
49 à une utilisation rationnelle de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

- 50 1. Fixer des objectifs ambitieux de diminution de la consommation d'énergie et se
51 donner les moyens de les atteindre.
- 52 2. Installer des panneaux solaires sur toutes les toitures et façades dont le potentiel de
53 production est intéressant.
- 54 3. Déterminer le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque d'une façon incitative.
- 55 4. Favoriser le financement des parcs éoliens par des acteurs locaux.
- 56 5. Responsabiliser les locataires et les propriétaires en imposant le décompte
57 individuel de chauffage.
- 58 6. Développer les parcs éoliens en veillant à limiter leur impact sur la biodiversité
- 59 7. Exploiter le potentiel hydraulique restant en respectant la dynamique naturelle des
60 cours d'eau et la biodiversité.
- 61 8. Renoncer aux sources d'énergies fossiles.
- 62 9. Prospector de nouvelles sources d'énergie durable (notamment la chaleur du sous-
63 sol).

64 **1.2 Milieu bâti**

65 Représentant deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, les bâtiments sont un des
66 enjeux clé de notre engagement contre le réchauffement climatique. Nous devons
67 transformer le parc immobilier neuchâtelois, repenser notre manière d’habiter et préserver
68 les sols.

- 69 1. Accélérer l’assainissement énergétique du parc immobilier neuchâtelois pour
70 atteindre la neutralité carbone en 2040.
- 71 2. Promouvoir les ressources naturelles locales à faible émission carbone, par
72 exemple le bois, et le réemploi de matériaux dans les projets de construction et de
73 rénovation ainsi que la transformation plutôt que la démolition.
- 74 3. Renforcer la stratégie cantonale de revalorisation des friches industrielles.
- 75 4. Encourager la création de coopératives d’habitation et de logements à loyers
76 abordables.

77 1.3 Mobilité et urbanisation

78 Les déplacements en véhicules individuels motorisés représentent près d'un quart des
79 émissions de CO2. Le développement d'alternatives est une priorité. Nous voulons
80 concentrer les investissements sur les modes de transports durables, collectifs et actifs.

- 81 1. Adapter et dynamiser la politique du territoire et de la mobilité du canton pour
82 atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés par le plan climat cantonal en
83 2040.
- 84 2. Orienter la politique territoriale afin de favoriser les déplacements de courte
85 distance, concentrer l'urbanisation dans les zones bien desservies par les transports
86 publics et renforcer les transports publics dans les zones déjà urbanisées.
- 87 3. Adapter et dynamiser la politique du territoire et de la mobilité du canton pour
88 atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés par le plan climat cantonal en
89 2040.
- 90 4. Renforcer le réseau cyclable (desserte, continuité et qualité des aménagements), de
91 transports publics (desserte, fréquence et couverture) et les hubs de mobilité afin de
92 créer un réseau de déplacement interconnecté et efficace.
- 93 5. Diminuer le prix des billets et abonnements de transports publics afin de les rendre
94 plus attractifs.
- 95 6. Étendre le réseau de voies réservées aux bus et les pistes cyclables si possible en
96 limitant l'emprise sur le territoire.
- 97 7. Promouvoir les mobilités actives grâce à un réseau cohérent et un design « urbain »
98 attractif.
- 99 8. Mener des campagnes de sensibilisation en faveur des mobilités durables en
100 partenariat avec les communes, les entreprises et les milieux associatifs.
- 101 9. Sensibiliser la population à l'impact du trafic aérien.
- 102 10. Mener une politique de durabilité en matière de matériaux (entrants et sortants) lors
103 du développement ou du renouvellement des infrastructures de mobilité.
- 104 11. Plafonner les déductions fiscales sur les frais de déplacement.
- 105 12. Rendre obligatoire la création d'un plan de mobilité pour les entreprises.

106 **1.4 Adaptation aux changements climatiques**

107 Les changements climatiques sont déjà une réalité dans notre canton, nous devons donc
108 proposer des solutions d'adaptation pour un canton résilient.

- 109 1. Végétaliser les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur.
- 110 2. Éditer un guide pour des bâtiments résistants aux grandes chaleurs.
- 111 3. Identifier les (nouveaux) risques naturels et investir pour diminuer les risques et en
112 limiter les conséquences.
- 113 4. Développer une politique touristique quatre saisons répondant aux objectifs
114 climatiques, tout en contribuant à la valorisation et à la protection des milieux
115 naturels.
- 116 5. Accompagner l'agriculture dans son adaptation.
- 117 6. Créer un fonds de désimperméabilisation alimenté par un prélèvement lors
118 d'imperméabilisation de surfaces et servant à subventionner des projets de retour à
119 la perméabilité.

120 2. Nature et biodiversité

121 La biodiversité est une ressource indispensable au maintien de la vie. Nous nous
122 engageons à la renforcer et à préserver une nature vivante et un environnement sain dans
123 tout le canton.

- 124 1. Élaborer une stratégie de protection des sols, notamment en développant des
125 solutions novatrices pour le maintien des sols organiques en luttant contre
126 l'imperméabilisation (voir point 1.4.6).
- 127 2. Revitaliser les milieux à haute valeur naturelle et mettre en réseau l'infrastructure
128 écologique.
- 129 3. Préserver les espèces menacées, notamment en interdisant leur chasse (lièvre,
130 bécasse, ...).
- 131 4. Sauvegarder les vergers dignes de protection.
- 132 5. Protéger les sources et leurs bassins versants.
- 133 6. Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines et renaturer les cours d'eau.
- 134 7. Diminuer la pollution lumineuse et interdire, sauf exception, l'éclairage des vitrines,
135 des enseignes lumineuses et de l'éclairage privé permanent de 22h à 6h.
- 136 8. Définir des zones de tranquillité pour la faune, afin de limiter les activités humaines
137 aux endroits les plus sensibles à certaines périodes.

138 3. Santé

139 Nous voyons la prévention comme le fondement d'un système de santé cohérent. Nous
140 voulons un système qui offre tant des soins de premier recours de proximité que des soins
141 aigus répondant aux besoins de la population. Le système de santé doit être solidaire pour
142 être durable. Nous nous engageons pour que l'impact sur l'environnement des
143 infrastructures de santé soit mieux reconnu et réduit.

144 3.1 Système de santé

145 La médecine préventive et la promotion de la santé doivent être au centre du dispositif de
146 santé. Les conditions cadre de travail doivent favoriser un personnel soignant en
147 suffisance. La contribution au système de santé des proches aidant·e·s doit être reconnue
148 et soutenue. Le système de santé doit être accessible à toute la population.

- 149 1. Fournir des soins de proximité et adaptés aux besoins des individus et non à des
150 intérêts économiques directs des prestataires.
- 151 2. Octroyer des moyens conséquents aux programmes de promotion de la santé
152 physique et psychique et de prévention.
- 153 3. Développer un réseau de maisons de santé accessible à maximum 15 minutes pour
154 toute la population neuchâteloise.
- 155 4. Garantir des institutions au service des patients et respectueuse de leur
156 individualité
- 157 5. Promouvoir une médicalisation raisonnée
- 158 6. Soutenir le travail des proches aidant·e·s.
- 159 7. Mettre en œuvre l'initiative des soins infirmiers avec ambition.
- 160 8. Renforcer les subsides pour les assurances maladie et diminuer l'effet de seuil
161 découlant des franchises.
- 162 9. Soutenir la création d'une caisse maladie cantonale unique, avec des primes
163 calculées selon le revenu imposable.

164 **3.2 Santé et environnement**

165 Un environnement sain est la première condition pour la santé de la population. Nous
166 voulons agir en amont des maladies pour alléger la pression sur le système de santé et sur
167 les primes d'assurance-maladie.

- 168 1. Diminuer l'exposition de la population aux polluants et au bruit.
- 169 2. Mettre en place un plan canicule.
- 170 3. Favoriser une alimentation durable et équilibrée.
- 171 4. Sensibiliser la population à l'influence des technologies numériques et des médias
172 sociaux sur la santé physique et psychique de la population.
- 173 5. Monitorer les effets des émissions du rayonnement non-ionisant.
- 174 6. Promouvoir la pratique du sport à tout âge et indépendamment de son genre.
- 175 7. Soutenir des filières de partage et de recyclage des dispositifs médicaux.

176 4. Agriculture et alimentation

177 De son vignoble à ses pâturages, l'agriculture neuchâteloise est diversifiée et contribue à la
178 qualité paysagère. Le dérèglement climatique et l'urbanisation mettent à rude épreuve le
179 monde rural. L'État doit jouer le rôle d'accompagnateur dans la transition écologique en
180 préservant les ressources naturelles et en soutenant les paysannes et paysans qui
181 recherchent de nouvelles filières de production.

- 182 1. Mettre en place une stratégie cantonale de protection des sols.
- 183 2. Soutenir les projets de nouvelles cultures vivrières et maraîchères, tout en favorisant
184 l'accès à la terre.
- 185 3. Promouvoir la transition de l'agriculture vers des modes de production sans
186 pesticides de synthèse et favorables à la biodiversité naturelle.
- 187 4. Favoriser les modes de production alternatifs.
- 188 5. Promouvoir l'extensification de la production animale et la transition vers la
189 production végétale.
- 190 6. Renouveler et préserver le verger neuchâtelois haute-tige.
- 191 7. Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire en favorisant la mise à
192 disposition des produits invendus.
- 193 8. Étendre aux troupeaux de bovins les mesures existantes de protection contre les
194 attaques de grands prédateurs.
- 195 9. Rationaliser les procédures administratives.
- 196 10. Favoriser l'utilisation des produits bio et locaux dans les structures étatiques et
197 paraétatiques.
- 198 11. Développer l'offre de formation pour l'agriculture biologique et soutenir la mise en
199 réseau des agricultrices et agriculteurs bio.
- 200 12. Favoriser les projets et initiatives de jardinage urbain dans les structures publiques
201 et au sein de la population.
- 202 13. Soutenir les populations précarisées dans leur accès à une alimentation bio de
203 qualité.

204 5. Sécurité et prévention

205 La sécurité physique, psychique et numérique des individus est la base essentielle du bien-
206 être. Elle doit donc être garantie à chacune et chacun tant dans l'espace public que privé.

207 La numérisation de la société apporte des nouveaux risques et nécessite des nouvelles
208 mesures de prévention.

- 209 1. Renforcer la sécurité digitale des collectivités publiques et des entités
210 parapubliques.
- 211 2. Étoffer les services de cybersécurité et de lutte contre la délinquance économique.
- 212 3. Reconnaître davantage les pressions psychologiques négatives comme type de
213 violences.
- 214 4. Lutter contre toute forme de harcèlement (au travail, dans la rue, à l'école).
- 215 5. Consolider les dispositifs de protection des personnes victimes de violences
216 domestiques et favoriser leur indépendance économique.

217 6. Économie, finances et fiscalité

218 Chacune et chacun doit vivre dignement de son travail. Nous défendons le salaire
219 minimum et l'extension de son principe ainsi que les conventions collectives de travail.
220 Nous nous engageons pleinement contre la précarité économique et soutenons une
221 fiscalité solidaire et écologique.

- 222 1. Défendre le salaire minimum cantonal et étendre son principe aux apprenti-e-s et
223 aux stagiaires.
- 224 2. Renforcer les conventions collectives de travail existantes et en favoriser
225 l'émergence dans les milieux qui en sont dépourvus, par exemple la culture.
- 226 3. Réduire les obstacles bureaucratiques à l'accès aux prestations complémentaires,
227 notamment pour les personnes âgées.
- 228 4. Orienter les incitations fiscales vers une société plus respectueuse de
229 l'environnement.
- 230 5. Développer une économie cantonale répondant aux limites planétaires, par
231 exemple en favorisant l'économie circulaire (refuser, réduire, réutiliser, recycler,
232 rendre à la terre).
- 233 6. Orienter les emprunts de l'État vers des organismes ou des produits ne finançant
234 pas l'industrie fossile.
- 235 7. Doter le service des contributions en personnel supplémentaire afin d'améliorer la
236 justice fiscale et lutter contre la fraude
- 237 8. Poursuivre les efforts pour tendre vers une économie redistributive.

238 7. Culture, sports et tourisme

239 La vie culturelle et sportive est foisonnante dans le canton. Elle nous permet de partager
240 des émotions, de nous divertir, de nous faire réfléchir et contribue à l'intégration sociale.
241 Nous voulons encourager ce foisonnement dans toutes ses dimensions : amateur ou
242 professionnel, local, régional ou de grande portée et améliorer sa diffusion au sein de la
243 population. Les activités artistiques et physiques doivent en outre être promues largement
244 auprès de la population. Le tourisme doit être développé en coordination avec ses deux
245 domaines et en harmonie avec la protection de notre environnement.

- 246 1. Soutenir le projet de Capitale culturelle suisse et le renforcement des moyens pour
247 la culture.
- 248 2. Favoriser la promotion de la culture et du sport dans l'espace public.
- 249 3. Étendre le cercle de bénéficiaires des subventions culturelles et sportives.
- 250 4. Poser les conditions-cadres pour soutenir les institutions culturelles et sportives à
251 vocation régionale et cantonale.
- 252 5. Favoriser l'intégration par le sport, les arts et la culture.
- 253 6. Offrir des lieux et des locaux pour la pratique culturelle et sportive.
- 254 7. S'assurer de l'adéquation des manifestations sportives et culturelles avec les
255 impératifs climatiques et de protection de l'environnement.
- 256 8. Développer un tourisme doux et en adéquation avec notre environnement et notre
257 patrimoine.
- 258 9. Cadrer la pratique des sports en plein air afin de garantir la protection des milieux
259 sensibles et des autres usager-ères.

260 8. Démocratie, gouvernance, cohésion et intégration

261 Nous visons une société soudée autour du bien-être et du respect des droits de chacune et
262 chacun, où les principes démocratiques prévalent et dans laquelle l'État tient un rôle
263 d'exemplarité.

- 264 1. Améliorer les conditions de travail du personnel des secteurs publics et parapublics.
- 265 2. Développer une politique vieillesse dans le canton de Neuchâtel visant à améliorer
266 la qualité de vie des seniors (santé, cohésion sociale, bienveillance
267 intergénérationnelle) et à lutter contre l'âgisme.
- 268 3. Amener l'État à prendre un rôle actif dans les négociations des conventions
269 collectives de travail des secteurs financés par les pouvoirs publics.
- 270 4. Soutenir les médias régionaux qui fournissent une information vérifiée, neutre et
271 destinée à toutes les catégories de la population, y compris les jeunes.
- 272 5. Maintenir un réseau de guichets physiques d'accès aux prestations de
273 l'administration cantonale pour limiter la fracture numérique et favoriser les
274 déplacements de proximité.
- 275 6. Promouvoir les processus participatifs.
- 276 7. Instaurer l'éligibilité des étrangers au niveau cantonal.
- 277 8. Assurer le respect des principes du développement durable au sein de
278 l'administration.
- 279 9. Limiter les externalisations de services.
- 280 10. Renforcer la péréquation intercommunale.
- 281 11. Respecter l'équilibre entre régions, l'autonomie des communes et l'équilibre
282 financier état-communes.

283 9. Formation et jeunesse

284 Nous soutenons une formation de qualité pour toutes et tous, que ce soit en formation
285 initiale, supérieure ou continue. L'école doit disposer de moyens suffisants pour offrir à
286 chaque enfant le meilleur cadre pour le développement de ses compétences et de son
287 autonomie. Nous demandons une prise en charge extrafamiliale correspondant à la
288 demande partout dans le canton. Les reconversions professionnelles doivent s'orienter
289 davantage vers la transition écologique.

- 290 1. Réduire le nombre d'élèves dans les classes, introduire une pondération des élèves
291 à besoins éducatifs particuliers, favoriser le co-enseignement.
- 292 2. Développer et mettre en œuvre un plan d'action visant à prendre en charge de
293 manière adéquate les enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme.
- 294 3. Garantir un encadrement adéquat des élèves allophones et réfugié-e-s.
- 295 4. Renforcer le taux de couverture de l'accueil pré- et parascolaire afin de répondre à la
296 demande dans toutes les régions du canton.
- 297 5. Développer le projet d'école à journée continue MAE avec un soutien cantonal fort.
- 298 6. Évaluer la réforme du cycle 3 en consultant largement le corps enseignant.
- 299 7. Accompagner la mise en place du lycée en 4 ans en favorisant une approche
300 pédagogique plutôt qu'économique.
- 301 8. Développer l'éducation au développement durable, à la santé, au numérique ainsi
302 que l'éducation civique.
- 303 9. Former les jeunes et les adultes à l'utilisation des différents vecteurs de
304 communication (réseaux sociaux notamment) et aux nouveaux outils numériques
305 (IA).
- 306 10. Promouvoir les reconversions et l'insertion professionnelle en faveur de la transition
307 écologique en dotant le canton d'un revenu de transition écologique.
- 308 11. Augmenter le montant des bourses d'étude et le cercle de bénéficiaires.
- 309 12. Renforcer les moyens dans le milieu de la protection de l'enfance.
- 310 13. Développer la médiation familiale pour protéger les enfants lors d'une séparation.

311 **10. Égalité**

312 Nous voulons une société garantissant les mêmes chances à toutes et tous,
313 indépendamment de son genre, de son âge, de son origine, de ses croyances et de son
314 orientation sexuelle.

- 315 1. Mener une étude sur l'utilisation inégale de l'espace public par les hommes et les
316 femmes et sur les raisons de ces disparités.
- 317 2. Introduire une budgétisation sensible au genre lors de l'introduction de nouvelles
318 politique publique.
- 319 3. Établir un plan d'action contre le harcèlement de rue en collaboration étroite avec
320 les communes.
- 321 4. Augmenter les moyens pour lutter contre les violences domestiques, notamment
322 par des mesures de protection et des procédures sécurisées de signalement.
- 323 5. Créer un poste de délégué·e cantonal afin de mettre en place un suivi des violences
324 et discriminations envers la communauté LGBTQI+ pour développer les outils de
325 sensibilisation et de prévention adéquats.
- 326 6. Éduquer à l'égalité.